Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241120-D2024-224-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/11/2024
Notification : 20/11/2024

Agglo du Pays de Dreux

DÉCISION
CONCLUSION D'UN MARCHE PUBLIC RELATIF AU REMPLACEMENT D'UN SYSTEME DE SECURITE INCENDIE AVEC LA SOCIÉTÉ DESAUTEL
1.1 Marchés publics

GS/DI/JC/TD/AK
N°D2024-224

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024278-0001 du 4 octobre 2024,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1 et suivants et R. 2123-1 et suivants,*
Vu *le 7b° de la délibération n°2021-075 B du conseil communautaire du 12 avril 2021 telle que modifiée par la délibération n°CC2023-078 du 22 mai 2023 et portant délégation d'attribution au Président pour prendre toute décision pour l'attribution des marchés de travaux d'un montant inférieur à 1 000 000 € HT,*
Vu *l'arrêté du Président n°2023-1142 du 12 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur David ISSARTIAL, directeur général des services, pour la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant inférieur à 50 000 €HT,*
Vu *le devis de la société DESAUTEL,*

Considérant la modification de l'activité et le reclassement du bâtiment B au 1er étage de la Grande Noue,
Considérant que ce bâtiment n'est plus considéré comme des locaux à sommeil, mais comme des bureaux,
Considérant dès lors que le système de sécurité incendie ne répond plus au besoin de l'activité,
Considérant que la Commission de sécurité prescrit à la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux de modifier le système de sécurité incendie en créant une zone d'alarme par bâtiment,
Considérant que pour assurer la réalisation de ces travaux une consultation a été engagée le mercredi 19 juin 2024,
Considérant que compte tenu du montant maximum envisagé inférieur à 40 000 € HT celle-ci a pris la forme d'une procédure adaptée prenant la forme d'une demande de trois devis,
Considérant que seule la société DESAUTEL a remis une proposition et que celle-ci répond aux attentes de la Communauté d'agglomération et constitue dès lors l'offre économiquement la plus avantageuse,

4 rue de Châteaudun ■ BP 20159 ■ 28103 DREUX cedex
Tel. 02 37 64 82 00
WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241120-D2024-224-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/11/2024
Notification : 20/11/2024

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE le marché public relatif au remplacement du système de sécurité incendie de la Grande Noue, avec la société DESAUTEL pour un montant de 36 902,80 € HT soit 44 283,36 € TTC pour une durée de trois semaines.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la société DESAUTEL.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 20 NOV. 2024

Pour le Président et par délégation,
le directeur général des services

David ISSARTIAL

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 20 NOV. 2024